

Communiqué du 3 mars 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je suis désolé de revenir une fois de plus vers vous à travers un communiqué essayant de faire le tri dans les turbulences voire la cacophonie actuelle et de l'ensemble des différentes informations que nous recevons via les communiqués de la DGS, les communiqués de la HAS et les communiqués de je ne sais quels autres acteurs ...

Je vous transfère de manière transparente et assez légitime l'ensemble des pièces qui devrait nous permettre à chacune et chacun d'entre nous de participer directement ou indirectement à la vaccination dans le cadre de la pandémie actuelle COVID 19.

Je vous rappelle qu'il est important que tous les médecins et les médecins généralistes en premier, embrassent dynamiquement la nouvelle stratégie vaccinale du vaccin AstraZeneca dans leurs cabinets.

Cette nouvelle stratégie a permis à un bon nombre d'entre nous d'avoir une dotation spécifique d'Astrazeneca, à savoir : 1 la semaine dernière, 3 cette semaine et 3 la semaine à venir.

Je vous engage à revenir le plus vite possible d'ici ce soir, auprès de votre pharmacie d'officine de référence afin de réserver ces flacons.

Nouvelle stratégie de vaccination

Suite à l'avis du 1er mars 2021 de la HAS, une nouvelle stratégie vaccinale du vaccin Astrazeneca peut-être mise en place.

Dès lors, les médecins peuvent désormais également proposer la vaccination avec le vaccin Astrazeneca aux personnes suivantes :

- aux patients de 65 à 74 ans dès lors qu'ils présentent des comorbidités avec facteurs de risques de formes graves de COVID,
- à l'ensemble des patients de 50 à 74 ans présentant des comorbidités qui sont donc éligibles à la vaccination,
- à tous les patients âgés de 75 ans et plus.

Les patients concernés sont les suivants :

- Pathologies cardio-vasculaires,
- Diabètes de type 1 et 2,
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale,
- Insuffisance rénale chronique dialysée,
- Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30,
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans,
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins,
- Immunodépression congénitale ou acquise,
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie,
- Pathologies neurologiques,

Vous voyez donc que dans cette nouvelle stratégie et devant les données scientifiques récemment publiées sur Astrazeneca, il est important d'intensifier et d'accélérer notre action en qualité de professionnels.

Vous avez dû vous rendre compte que j'ai clairement identifié le médecin comme étant le professionnel en capacité de réaliser cet acte médical de vaccination et de ne pas vouloir simplement le réduire à un simple geste technique déléguable à d'autres professionnels de la santé.

Je vous engage chacune et chacun à être dans une démarche de co-construction pour autant avec ces autres professionnels mais en restant maître : des indications, des critères d'éligibilité des différents patients et de la stratégie vaccinale, initiale, de deuxième dose, et du suivi éventuel des effets indésirables pour vos patients dans le parcours de santé que vous construirez avec eux tout au long de votre activité professionnelle.

Je vous annonce qu'en accord avec le Préfet de département de région, Monsieur Etienne GUYOT et le Directeur Général de l'ARS Monsieur Pierre RICORDEAU, au sein de la cellule opérationnelle à laquelle nous travaillons depuis plus d'un an avec le Directeur du CHU Monsieur Marc PENAUD, il a été décidé de permettre et de mettre à disposition 13 200 nouvelles doses de Pfizer que nous nous devons préférentiellement réserver à tous nos patients **de + de 75 ou ceux répondant aux critères identifiés sur la [note relative à la vaccination « en très haute priorité des personnes à très haut risque »](#)**.

J'attire vraiment votre attention sur ces éléments là ... **protégeons nos aînés et tous ceux dont l'état de santé le méritent dans les plus brefs délais.**

Centres de vaccination des professionnels de santé

Concernant le centre de vaccination des Professionnels de Santé à l'Ordre des médecins, nous allons ouvrir de nouvelles lignes de vaccination Astrazeneca pour tous les professionnels en activité et dorénavant **sans limite d'âge**, il en est de même pour les centres de vaccinations des professionnels de Saint-Jory, Muret et Saint-Gaudens.

Rendez-vous sur <https://www.keldoc.com/> pour faciliter la prise de rendez-vous des professionnels de santé, le code d'accès suivant vous sera demandé **PS31** ; voici un [mode opératoire](#) pour vous aider, ou au 08 09 54 19 19.

En cas de difficulté de prise de rendez-vous, n'hésitez pas à revenir vers nous par mail : haute-garonne@31.medecin.fr

Webinaire

A la demande et sur l'initiative de l'ARS Occitanie, le Professeur Alain FISCHER viendra exposer la stratégie vaccinale et pourra aussi répondre à vos questions.

Vous devez vous inscrire sur le webinaire qui est mis à disposition et que je vous transmets via notre partenariat avec l'URPS médecins Occitanie : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeDn-nZ-30-w1f57seuX6bnRCFUOKjxi4dTmC2pBDn9Mba-Rw/viewform>

Je remercie l'URPS médecins libéraux et son Président, Docteur Maurice BENSOUSSAN, le CHU et son Président de CME, Professeur Laurent SCHMITT, là encore pour la dynamique positive favorable retrouvée entre tous les médecins quel que soit leur exercice ou leur statut.

Données épidémiologiques et sites associés

Comme d'habitude, je vous transmets le [dernier bulletin épidémiologique](#) et vous engage comme toujours à parcourir les informations de qualité diffusées sur les sites suivants :

- URPS MEDECINS LIBERAUX : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- SANTE PUBLIQUE FRANCE : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde> ;

Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC

Président

